

## Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 27 octobre 2008, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Denise Dubois, Rock Morin, Daniel Paquette et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale – administration et législation, Joëlle Rancourt.

Absent : Éric Poiré.

Le directeur général, Denis Bédard, procède à l'assermentation du nouveau conseiller au district numéro 5, Daniel Paquette.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2008-10-179

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Diane Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

- Assermentation de monsieur Daniel Paquette;
1. Ouverture de la session;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  3. Rapport du maire;
  4. Approbation des comptes à payer :
    - a) Rapport des comptes à payer :
      - Liste au montant de 61 297,94 \$
  5. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2008 et des indicateurs de gestion;
  6. Période de questions;
  7. Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2009;
  8. Demande d'appui au volet II – Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;
  9. Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier;
  10. Participation financière au service de transport adapté de la Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest;
  11. Avis de motion pour règlements de taxes 2009 :
    - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
    - b) Le tarif des ordures;
    - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
    - d) Le tarif de déneigement;
    - e) Le tarif fixe;
    - f) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
    - g) La taxe d'affaires (valeur locative);
    - h) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
    - i) Le mode de paiement des taxes 2009;
  12. Avis de motion pour abroger le règlement No 02-001 déterminant les jours et heures des séances ordinaires du conseil;
  13. Demande d'appui au Club de l'Age d'Or;

14. Lettre de félicitations à la Corporation de développement – Souper gastronomique;
15. Dossier hôtel de ville;
16. Augmentation des salaires pour l'année 2009;
17. Adoption du budget 2009 : 3 décembre 2008 à 18 h 30;
18. Questions diverses :
  - a) Demande à la CPTAQ – Monsieur Gilles Leblanc;
19. Période de questions;
20. Information du directeur général;
21. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 16, 17, et 20 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

3. **Rapport du maire**

Le maire, Daniel Rancourt, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2008-10-180

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 61 297,94 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Dépôt des états financiers au 30 septembre 2008 et des indicateurs de gestion**

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs et les indicateurs de gestion au 30 septembre 2008, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

6. **Période de questions**

Monsieur Yvon Gagné informe les membres du conseil qu'il a retiré sa candidature lors de l'élection partielle pour empêcher la tenue d'une élection.

2008-10-181

7. **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2009 DES SÉANCES DU CONSEIL**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par Daniel Paquette et résolu unanimement :

☞	12 janvier	☞	10 août
☞	9 février	☞	14 septembre
☞	9 mars	☞	13 octobre
☞	13 avril		(12 fête de l'action de grâces)
☞	11 mai	☞	9 novembre
☞	8 juin	☞	14 décembre
☞	13 juillet		

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2008-10-182

8. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Attendu que la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est : chemin, drainage et élagage en forêt privée;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-183

9. **SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme que les dépenses pour les travaux rattachées à la subvention accordée le 1<sup>er</sup> août 2006 sont complétées et demande que le versement de 10 000 \$ prévu pour l'exercice financier 2008-2009 soit versé pour l'exercice financier 2007-2008.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-184

10. **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Considérant l'importance de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite de notre municipalité;

Considérant la participation financière dans une vision collective de toutes les municipalités d'Abitibi-Ouest;

Considérant une méthode de calcul équilibrée à chacune des municipalités;

Considérant que le montant annuel sera calculé à partir de la richesse foncière, de la population et du kilométrage;

Considérant que la participation financière de la Ville de Macamic sera de 13 323,05 \$ pour l'année 2009;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve la participation financière au service du transport adapté de la Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest au montant 13 325,05 \$ pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

11. **Avis de motion pour règlements de taxes 2009**

2008-10-185

a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2009 selon le régime à taux variés.

- 2008-10-186**                    b)    **LE TARIF DES ORDURES ET MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures et matières récupérables 2009.
- 2008-10-187**                    c)    **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2009.
- 2008-10-188**                    d)    **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2009.
- 2008-10-189**                    e)    **LE TARIF FIXE**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif fixe 2009.
- 2008-10-190**                    f)    **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2009.
- 2008-10-191**                    g)    **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2009.
- 2008-10-192**                    h)    **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2009.
- 2008-10-193**                    i)    **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2009**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2009.
- 2008-10-194**                    12. **AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NO 02-001**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour abroger le

6

règlement No 02-001 déterminant les jours et heures des séances ordinaires du conseil.

**2008-10-195**

13. **APPUI AU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la démarche du Club de l'Âge d'Or de Macamic pour leur projet dans le cadre du programme Nouveaux horizons.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-10-196**

14. **LETTRE DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit envoyée à la Corporation de développement de Macamic et à son agent de développement, monsieur Ghislain Deschenes pour l'excellent travail qu'ils ont accompli lors du dernier souper gastronomique et pour sa réussite.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-10-197**

15. **DOSSIER HÔTEL DE VILLE**

- Soumission publique reçue pour la menuiserie :

Grepc	117 891,17 \$ (taxes incluses)
-------	--------------------------------

- Soumission publique reçue pour la ventilation, la climatisation et le contrôle :

Beauchemin Réfrigération (initiale)	84 817,66 \$ (taxes incluses)
Beauchemin Réfrigération (révisée)	73 530,16 \$ (taxes incluses)

- Soumissions publiques reçues pour le plâtre et la peinture :

Gilbert Peintre	25 961,25 \$ (taxes incluses)
Labbé Peintre	39 054,75 \$ (taxes incluses)

- Soumission publique reçue pour la pose de revêtement de plancher et de céramique :

Labbé Peintre (initiale sans céramique)	76 190,63 \$ (taxes incluses)
Labbé Peintre (révisée avec céramique)	70 275,98 \$ (taxes incluses)

- Soumissions publiques reçues pour l'électricité :

Réalisations Abitibi (initiale)	108 924,37 \$ (taxes incluses)
M. Roy Électrique	126 984,87 \$ (taxes incluses)
Réalisations Abitibi (révisée)	94 815,00 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne les soumissions des contracteurs ayant déposé au départ les soumissions les plus basses, mais que les contrats octroyés soient ceux identifiés ci-dessous, incluant celles des contracteurs initiaux ayant révisé à la baisse leurs soumissions initiales, et ce, pour l'aménagement du nouvel hôtel de ville dans l'ancienne gare :

Pour la menuiserie :

▶ GrepcO	117 891,17 \$ (taxes incluses)
----------	--------------------------------

Pour la ventilation, la climatisation et le contrôle :

▶ Beauchemin Réfrigération	73 530,16 \$ (taxes incluses)
----------------------------	-------------------------------

Pour le plâtre et la peinture :

▶ Gilbert Peintre	24 811,25 \$ (taxes incluses)
-------------------	-------------------------------

Pour la pose des revêtements de plancher et de céramique :

▶ Labbé Peintre	70 275,98 \$ (taxes incluses)
-----------------	-------------------------------

Pour l'électricité :

▶ Réalisations Abitibi	94 815,00 \$ (taxes incluses)
------------------------	-------------------------------

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard soit autorisé à signer tous les contrats requis et nécessaires avec les entreprises retenues afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité.

#### 18. Questions diverses :

2008-10-198

a) **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MONSIEUR GILLES LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l=aliénation et le lotissement d=une petite partie du lot 2 du Rang 3, canton Royal-Roussillon, soit 6 800 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu:

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d=aliénation et de lotissement de monsieur Gilles Leblanc pour le lot 2 du Rang 3, canton Royal-Roussillon.

Adoptée à l=unanimité.

19. **Période de question**

Aucune question.

2008-10-199

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever l'assemblée. Il est 20 heures.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire